

DATES et suivi de procédure ORIENTATION/AFFECTATION

Jusqu'à la fin de l'année

Comme pour le 2eme trimestre, toute la procédure concernant l'orientation se fait sur Educonnect.

Rappel pour vous connecter :

Lien : <https://educonnect.education.gouv.fr>

Procédure :

- 1) Cliquer sur **responsable légal**
- 2) **Saisir votre identifiant et votre mot de passe** déjà utilisés pour la saisie des vœux d'orientation au 2ème trimestre puis cliquer sur « **SE CONNECTER** ».

En cas de problème de connexion ou d'oubli de vos identifiants, merci de contacter rapidement le secrétariat.

- 3) Cliquer sur « **MES SERVICES** »

ETAPE 1 : Entre le 5 avril et le 6 mai 2024

Consultation et recherche de filières et/ou d'établissements

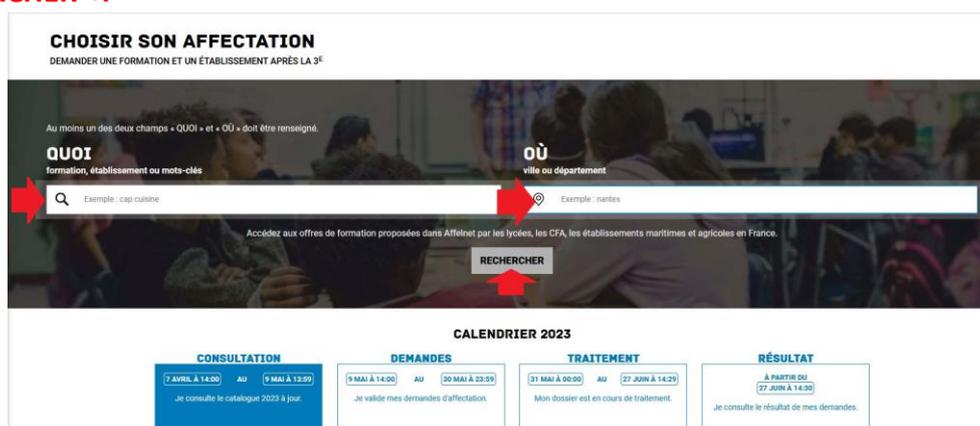
Vous avez la possibilité de consulter le catalogue interactif 2024 des différentes filières et les établissements proposés dans toutes la France, en vue de la saisie des vœux d'affectation qui débutera le 6 mai 2024.

Pour cela, vous pouvez dès à présent suivre ce lien et faire toutes les recherches que vous souhaitez :

- 1) Cliquer sur l'onglet à gauche « **ORIENTATION** »
- 2) Cliquer sur « préciser formations et établissements »



- 3) Vous pouvez ensuite faire **vos recherches par filière** en saisissant votre demande dans l'encart « QUOI » **ou/et par lieu** en saisissant votre recherche dans l'encart « Où » puis cliquer sur « **RECHERCHER** ».



- 4) Des offres sont proposées en fonction de vos critères de recherche. Vous avez la **possibilité de cliquer sur chacune d'elles pour avoir diverses informations.**

L'ONISEP propose également une fiche établissement et une fiche formation (à droite de l'écran) qui ciblent plus précisément les réponses apportées.

ETAPE 2 : du 6 au 27 mai

Saisie des vœux définitifs d'ORIENTATION du 3eme trimestre

1

Cliquer sur l'onglet « **orientation** »

2

Cliquer sur « **je formule les choix définitifs d'orientation** »

The screenshot shows the 'Mes services' interface. On the left is a navigation menu with 'Orientation' selected. The main content area displays four stages: 'Phase provisoire Intentions Courant 2° trimestre', 'Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2° trimestre', 'Phase définitive Choix définitifs Courant 3° trimestre' (highlighted with a blue border), and 'Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3° trimestre'. Below this, there are two paragraphs of text and a blue button labeled 'Je formule les choix définitifs d'orientation' with a red arrow pointing to it.

3

Cliquer sur « **+ ajouter une intention** » puis « **VALIDER LES INTENTIONS** »

The screenshot shows the 'Intentions d'orientation' form. It includes a navigation menu on the left with 'Orientation' selected. The main content area has a title 'Intentions d'orientation' and a sub-header 'Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' Below this is a message: 'Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte. Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' There is a blue button '+ Ajouter une intention' with a red arrow pointing to it, and a blue button 'Valider les intentions' with a red arrow pointing to it. At the bottom, there is an 'Annuler' button and a disclaimer: 'Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.'

4

Sélectionner un des 3 choix (en précisant pour le CAP et le bac pro si vous souhaitez un statut scolaire ou d'apprenti) puis « **VALIDER** »

Accueil Mes services Contact Espace famille

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Intentions d'orientation

Fermer x

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

5 Vous pouvez ajouter d'autres choix en cliquant sur « **+ajouter une intention** »

6 Vous pouvez modifier le rang souhaité en fonction de vos préférences en cliquant sur les flèches

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

↑ Rang 1
↓ 1^{re} année de CAP →

↑ Rang 2
↓ professionnelle →

+ Ajouter un choix définitif

7 Cliquer sur « **valider les choix définitifs** »

Vous avez la possibilité de modifier vos vœux d'orientation définitifs jusqu'à la fermeture du serveur en cliquant sur « **modifier les choix définitifs** »

ETAPE 3 : du 6 au 27 mai

Saisie des vœux d'AFFECTATION

1. Cliquer sur « **affectation** »
2. Cliquer sur « **poursuivre vers le service en ligne Affectation** »

Mes services

Affectation

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Liens utiles

Le dialogue d'orientation

La demande d'affectation

Poursuivre vers le service en ligne Affectation

Vous pourrez :

- Dès le 4 avril 2022 à 14h
- Du 9 mai à 14h au 31 mai 2022 inclus
- À partir du 1^{er} juillet 2022 à 14h30

3. Saisir le lycée souhaité et la ville puis cliquer sur « **rechercher** ».

MES LYCÉES DE SECTEUR

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Vous envisagez un cursus en seconde générale et technologique ?

Vous envisagez un cursus en seconde professionnelle ou une première année de CAP dans votre académie ?

Accédez aux offres de formation proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.

QUOI formation, établissement ou mots-clés

OÙ ville ou département

RECHERCHER

Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.

4. Des propositions de filières vous sont proposées.
Vous avez la possibilité d'affiner votre recherche en utilisant les « **filtres avancés** »

CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.

QUOI formation, établissement ou

OÙ BOURGOIN

RECHERCHER

FILTRES AVANCÉS

LYCÉE(S) DE SECTEUR (1) OFFRE(S) DE FORMATION (52)

- Vous devez **cliquer sur la proposition** qui vous intéresse puis cliquer sur « **ajouter à mes demandes** » pour qu'il apparaisse dans vos vœux.

LYCÉE(S) DE SECTEUR (1) OFFRE(S) DE FORMATION (52)

38 - BOURGOIN-JALLIEU

Public Scolaire

Seconde professionnelle Productions - bac pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole-Elevage

Maison familiale rurale de Mozas
38 - BOURGOIN-JALLIEU

Privé Scolaire Agriculture Modalités particulières

Classe de seconde générale et technologique

Lycée général et technologique l'Oiselet
38 - BOURGOIN-JALLIEU

Public Scolaire

CAP Boulanger

CFA Espace formation des métiers de l'artisanat
38 - BOURGOIN-JALLIEU

Privé Apprentissage

Que deviennent les apprenants après cette formation ?

46 % poursuivent leurs études 35 % sont en emploi au bout de 6 mois

CAP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE
Secteur privé, Statut apprentissage

CFA Espace formation des métiers de l'artisanat, Bourgoin-Jallieu
38 - BOURGOIN-JALLIEU

AJOUTER À MES DEMANDES

cliquer pour ajouter aux vœux souhaités

INFORMATIONS EMPLOYEURS DÉBOUCHÉS

IMPORTANT

Cette formation est une formation en alternance. Elle alterne période de formation en entreprise et période de formation en établissement. Pour plus d'informations, consultez le simulateur de simulation de la formation.

ACADÉMIE D'ACCUEIL

Avant de préparer des vœux d'affectation, il est conseillé de consulter les informations sur <https://www.education.gouv.fr/ressources/lycee/Lorientation-en-3e>

- Vous pouvez alors voir et valider les demandes ou ajouter d'autres demandes en suivant toujours la même procédure.

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^È

Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.

QUOI cap cuisine OÙ bourgoin RECHERCHER

4 offre(s) trouvée(s) correspondant à vos critères de recherche

Afficher mon ou mes lycée(s) de secteur ?

Classe de seconde générale et technologique
Lycée général et technologique l'Oiselet
38 - BOURGOIN-JALLIEU
Lycée de secteur Public Scolaire

Classe de seconde générale et technologique
sciences de l'ingénieur
Lycée général et technologique l'Oiselet
38 - BOURGOIN-JALLIEU
Lycée de secteur Public Scolaire

CAP Cuisine
CFA Espace formation des métiers de l'artisanat
38 - BOURGOIN-JALLIEU
Privé Apprentissage
Taux de poursuite : 37 % Taux d'emploi à 6 mois : 46 %

CAP Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)
Lycée professionnel Gambetta
38 - BOURGOIN-JALLIEU

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
Secteur public, Statut scolaire
Lycée général et technologique l'Oiselet, Bourgoin-Jallieu

Vous venez d'ajouter une demande à votre liste de vœux d'affectation. Pour qu'elle soit prise en compte, vous devez vous rendre sur la page "Vos demandes" pour valider ou modifier la sélection et terminer la procédure. Ou vous pouvez ajouter d'autres demandes.

VOIR ET VALIDER MES DEMANDES

AJOUTER D'AUTRES DEMANDES

Voir et valider les demandes

FICHE ÉTABLISSEMENT

FICHE FORMATION

PLAN

Un établissement privé ou dépendant du ministère de l'agriculture ne tient pas compte de la zone de desserte de ce lycée pour l'affectation en classe de seconde générale et technologique.

Pour certains enseignements rares de seconde générale et technologique, la zone de desserte peut être élargie et, cas échéant, une procédure particulière d'admission est alors signalée.

ACADÉMIE D'ACCUEIL

Avant de préparer des vœux d'affectation, il est conseillé de consulter les informations sur <https://www.education.gouv.fr/l-inscription-au-lycee-11597>
- Il est possible de formuler jusqu'à 10 vœux dans l'académie et 5 hors académie.

- Quand la saisie est terminée, vous retrouverez l'ensemble de vos vœux en cliquant sur



l'icône : Vous avez alors la possibilité de modifier l'ordre de préférence de vos vœux en cliquant sur les flèches de gauche, puis valider les demandes.

8. Vous devez ensuite cliquer sur « **enregistrer** »



9. Vous avez la possibilité d'imprimer le récapitulatif

CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

LES DEMANDES DE

[Retour à la page d'accueil](#)

RANG 1

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Lycée général et technologique l'Oiselet
38 - BOURGOIN-JALLIEU

[Ajouter d'autres demandes](#)

✓ VOS DEMANDES SONT VALIDÉES !

Vous pouvez les modifier jusqu'au 31 mai 2022.

MODIFIER LES DEMANDES

TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF



ETAPE 4 : Après le conseil de classe de votre enfant :

Dates des conseils : entre le 3 juin et le 6 juin 2024 pour toutes les classes de 3°

Validation de l'avis du conseil de classe du 3eme trimestre :

- 1) Cliquer sur l'onglet à gauche « **ORIENTATION** »
- 2) Cliquer sur « **je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe** »



Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

Je consulte et je réponds aux propositions du conseil de classe



- 3) **Prendre connaissance de l'avis** du conseil de classe en fonction des vœux saisis puis cliquer sur les propositions que vous acceptez ou sur « nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe » **ATTENTION** : dans ce cas, contacter immédiatement le secrétariat du collège. Puis cliquer sur « **valider** »

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 1^{re} année de CAP
OUI

Rang 2 : 2^{de} professionnelle
OUI

Avis du conseil de classe

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

1^{re} année de CAP

2^{de} professionnelle

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

propositions à valider

Valider

- 4) Récapitulatif validant la saisie des familles

i

Votre(vos) réponse(s) a(ont) bien été validée(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

■■■■■ a accepté la ou les propositions du conseil de classe le ■■■■ à ■■■■ :

- 1^{re} année de CAP
- 2^{de} professionnelle

Cette ou ces propositions deviennent décisions d'orientation définitives prises par le chef d'établissement. Pour toute question, adressez-vous au chef d'établissement.

Le 13 juin

Famille contactée par l'établissement pour les élèves non assurés d'une affectation :

Ce jour-là, le collège aura connaissance des élèves non assurés d'une affectation. Ces familles seront contactées le 13 juin afin de refaire des vœux sur une liste de places vacantes. ATTENTION : la saisie de nouveaux vœux ne pourra se faire que le jeudi 13 et le vendredi 14 juin. Nous demandons à tous les responsables légaux de rester joignables ces 2 jours-là afin de pouvoir refaire des vœux rapidement.

Le MERCREDI 26 JUIN :

Les affectations définitives seront communiquées à l'établissement **pour TOUS les élèves**. Tous les élèves de 3eme ou leurs responsables légaux devront se présenter au collège le **MERCREDI 26 JUIN après-midi à partir de 16h00** afin de récupérer leur affectation définitive.

ATTENTION :

Les inscriptions dans tous les lycées se feront le JEUDI 27 JUIN et le vendredi 28 JUIN.
A compter du 28 juin au soir, l'élève perdra sa place en lycée.

Pour les élèves n'ayant toujours pas d'affectation suite au 2ème tour, la famille devra formuler des vœux à compte du 1^{er} juillet. Le professeur principal et l'équipe de direction seront présents pour les guider dans cette démarche en fonction des places encore vacantes.